Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260415-2026_03_06-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze avril deux mil vingt-six à dix-huit heures zéro minute, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Emmanuelle LE GALL-Emma HERVE-Mathieu PINSEC-Kevin COIGNAT-Aurélie CADIOU-Bernard MOLINE-Aurélie GUYADER-Arthur ROLLAND -Ernest MANAC'H

Absents excusés :

Sylvie FABIEN donne procuration à Arthur ROLLAND

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Denis VERGNAUD

Délibération 2026 03 06 : Affectation de résultats 2025 (Budget principal)

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025 du budget principal, il apparaît un excédent de fonctionnement de 159 418.81 €.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- **DECIDER** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 du budget principal d'un montant de 18 214.53 € en recettes de fonctionnement du budget primitif 2026, au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté- excédent »
- **DECIDER d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement 2025 du budget principal,** soit 141 204.28 € en recettes d'investissement du budget primitif 2026, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 du budget principal, d'un montant de 159 418.81 € :

- **Au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté- excédent » pour un montant de 18 214.53 €.**

- **Au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 141 204.28 €.**

Pour copie conforme,
Le 15 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Denis VERGNAUD

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)